

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CS1684

présenté par

M. Bentz, M. Odoul, M. Frappé, Mme Hamelet, Mme Loir, M. Dessigny, Mme Pollet,
M. de Lépinau et Mme Dogor-Such

ARTICLE 7

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« dispositifs »

le mot :

« soins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot « dispositifs » appartient davantage au champ de la mécanique ou du droit qu'au champ de la médecine considéré ici.

Le présent amendement propose de lui substituer le mot « soins » afin que la médecine demeure une thérapeutique.